

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mardi 8 février à 19h30 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Christine PEGHAIRE, Françoise DOUBLET et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Yvon DARNE et Jean-Claude TALLOBRE.

Absentes excusées: Mesdames Martine GIRE et Claudine PASTRE

Martine GIRE donne pouvoir à Mr Alain GARNIER.

Secrétaire de séance : M. Georges BERINGER

A 19h30, en préambule à la réunion du Conseil Municipal, une visite des locaux de l'Ecole Elémentaire a été effectuée en vue d'un éventuel agrandissement de la classe des CP – CE1.

Un premier devis pour une ouverture de 3,20m côté préau a été présenté par l'Entreprise de maçonnerie Lambard-Ladouble, récemment installée au bourg, d'un montant de 5552 € HT auquel il convient d'ajouter 520 € pour l'étude de l'ingénieur béton.

L'entreprise Lambard-Ladouble doit fournir un devis pour les travaux de construction de l'agrandissement d'une surface de 15 m² environ.

La réunion de Conseil débute à 20 heures.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations concernant :

- Délibération pour demande de subvention de l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Haut-Allier.
- Délibération pour location d'un terrain du domaine public à TRINTINHAC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 janvier 2022 : il est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération : création de poste agent communal

A l'expiration du contrat du poste d'un agent communal (Monsieur Xavier Fournery), le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction express de ce contrat pour une année.

3) Délibération : Mise en place d'un service mutualisé de collecte et de contrôle de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par les opérateurs de communication électronique proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire:

Résultat du vote :

- 4 pour (Alain Garnier plus son pouvoir, Gilles BERINGER et Grégory PITOT)
- 4 contre (Christine PEGHAIRE, Françoise DOUBLET, Georges BERINGER et Yvon DARNE)
- 2 abstentions (Aurélié BARLIER et Jean-Claude TALLOBRE)

La voix du Maire étant prépondérante, cette mise en place de collecte de la RODP par le SDE 43 est adoptée pour une durée d'un an.

4) Délibération : choix du bureau de contrôle pour essais de réception complet sur réseaux d'eaux usées (conforme aux spécifications de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) dans le cadre des travaux d'assainissement des villages de la Morge et Flageac :

Le Cabinet AB2R, maîtrise d'œuvre, a consulté pour la collectivité 4 bureaux de contrôles.

La Société LRA, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 4980,40 €, est retenue à l'unanimité.

5) Demande de subvention de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du Haut Allier :

Cette demande pour un montant de 100 € est adoptée à l'unanimité. Elle aidera à la formation des futurs sapeurs-pompiers volontaires, dont un candidat réside sur notre commune.

6) Délibération : détermination du montant de la demande de fermage (bail petites parcelles) par un habitant de TRINTINHAC concernant les parcelles du domaine public communal F474 et F475 d'une superficie totale de 1996 m².

A l'unanimité la location est proposée pour un montant de 18 € par an.

Divers :

- Améliorations à apporter suite au compte-rendu de la visite de sécurité incendie de la Salle Polyvalente de novembre 2021 :
Alarme coup de poing à installer, sonnerie de l'alarme pas assez puissante, mettre des boîtiers vers toutes les issues de secours, remplir le registre de sécurité incendie, afficher
Pour donner suite à ces observations, un devis d'un électricien (TB Elec) a été validé par Monsieur le Maire pour un montant de 1790 € HT.
Les travaux seront effectués pendant les prochaines vacances scolaires.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des travaux d'assainissement du village de La Morge et des négociations en cours à Flageac avec un propriétaire (concerné par le tracé) en conflit avec d'autres habitants.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la cessation d'activités de notre boulangerie et de la mise en vente du fonds de commerce.
Dossier très important pour la vie économique de notre commune.

Séance levée à 21h30.